



BP 50166
76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le onze décembre deux mil dix-neuf, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Nicolas LANGLOIS, Gill GERYL, Lucien LECANU, François LEFEBVRE, Daniel LEFEBVRE, Guy SENECAL, Frédéric WEISZ, Annie PIMONT, Jean-Claude GROUT, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Christophe LOUCHEL (à partir de la question n°3), Maryline FOURNIER, Michel MENAGER, Marie-Laure DUFOUR, Sébastien JUMEL (jusqu'à la question n° 24), Patricia RIDEL, Marie-Luce BUICHE, Sabine AUDIGOU, Frédéric ELOY, Florent BUSSY, Patrick CAREL, Marie-Catherine GAILLARD, Joël MENARD, Elodie ANGER, André GAUTIER, Annie OUVRY, Bernard BREBION, Sandra JEANVOINE, Jean-Jacques BRUMENT, Imelda VANDECANDELAERE, René DESPREZ, Bérénice AMOURETTE, Odile VILLARD.

Absents : Bruno BIENAIME (donne procuration à Patrick BOULIER), Christophe LOUCHEL (aux questions n°1 et n°2), Isabelle DUBUFRESNIL (donne procuration à Imelda VANDECANDELAERE), Sébastien JUMEL (à partir de la question n°25 ; donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Paquita CLAPISSON (donne procuration à Lucien LECANU), Jolanta AVRIL (donne procuration à Frédéric ELOY), Isabelle BOUVIER-LAFOSSE (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), Jean BAZIN (donne procuration à André GAUTIER), Hélène FOURMENT (donne procuration à Annie OUVRY), Christine GODEFROY (donne procuration à Jean-Jacques BRUMENT), Véronique MPANDOU (donne procuration à Gill GERYL), Bernard MACHEMEHL, Claude PETITEVILLE (donne procuration à Odile VILLARD), Franck SOTTOU (donne procuration à Marie-Laure DUFOUR), Claude FERCHAL, Lionel AVISSE (donne procuration à Annie PIMONT).

Secrétaire de séance : Frédéric ELOY.

⇒ **Frédéric ELOY, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.**

⇒ **Approbation à l'unanimité du compte rendu des décisions prises par le Président,**

⇒ **Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil communautaire du 25 juin 2019,**

⇒ **DÉLIBÉRATIONS :**

• **INSTANCES (rapporteur : M. le Président)**

- **17-12-19/01 – Modification du règlement intérieur du Conseil communautaire de Dieppe-Maritime**

Il a été approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 absentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN)), le règlement intérieur de Dieppe-Maritime, tel qu'annexé à la délibération.

- **17-12-19/02 – Rapport présentant les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la situation financière et la gestion des ressources humaines de Dieppe-Maritime**

Il a été pris acte du rapport, annexé à la délibération, présentant les actions entreprises concernant les observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la situation financière et gestion des ressources humaines pour les exercices 2011 et suivants.

- **17-12-19/03 – Convention d'échanges et de mise à disposition d'une partie de la Maison de la Rénovation avec les Communautés de communes Falaises du Talou et Terroir de Caux**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'échanges et de mise à disposition d'une partie de la Maison de la Rénovation avec les Communautés de communes Falaises du Talou et Terroir de Caux à intervenir, ainsi que tout document relatif à cette mise à disposition, pour l'année 2020.

- **17-12-19/04 – Modification des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural – Pays Dieppois Terroir de Caux (PETR-PDTC)**

Il a été approuvé, à l'unanimité, les modifications des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Dieppois Terroir de Caux « DIEPPE PAYS NORMAND » portant sur l'utilisation du nom promotionnel Dieppe Pays Normand et les compétences mentionnées à l'article 5 desdits statuts.

Monsieur le Président a été autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces modifications.

- **17-12-19/05 – Conventions d'échanges et de mise à disposition du système d'information géographique (SIG) de Dieppe-Maritime**

Il a été décidé, à l'unanimité, le retrait de la délibération n°52 du 11 décembre 2018 du Conseil communautaire de Dieppe-Maritime.

Monsieur le Président a été autorisé à signer :

- la convention d'échanges et de mise à disposition du système d'information géographique de Dieppe-Maritime pour les années 2018 et 2019 ainsi que tout document afférent,
- la convention d'échanges et de mise à disposition du système d'information géographique de Dieppe-Maritime, valable du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021 ainsi que tout document afférent.

- **17-12-19/06 – Convention de mise à disposition de moyens techniques et humains entre Dieppe-Maritime et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Dieppois Terroir Normand**

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention de mise à disposition de moyens Dieppe-Maritime et Dieppe Pays Normand telle qu'annexée à la délibération.

- **CYCLE DE L'EAU (rapporteur : Annie PIMONT)**

- **17-12-19/07 – EAU – ASSAINISSEMENT EAUX USEES – EAUX PLUVIALES – Rétrocession dans le patrimoine de la collectivité – ZAC Dieppe Sud – DIEPPE**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la rétrocession des ouvrages d'eau potable et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, de la ZAC Dieppe Sud à Dieppe.

Monsieur le Président a été autorisé à conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.

- **17-12-19/08 – Assainissement Non Collectif – Redevances d'assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2020**

Il a été décidé, à l'unanimité, de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2020, le montant des redevances comme suit :

- redevance annuelle d'assainissement non collectif : 31,00 € HT
- contrôle conception : 62,50 € HT
- contrôle réalisation : 89,50 € HT
- contrôle fonctionnement dans le cadre des ventes : 89,50 € HT

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe du SPANC.

– **17-12-19/09 – ASSAINISSEMENT – Mise en conformité de l’assainissement du quartier de l’Esplanade à Dieppe – Demande de subvention**

Il a été décidé, à l’unanimité, de s’engager à appliquer la charte qualité des réseaux d’assainissement pour l’opération de mise en conformité du réseau d’assainissement du quartier de l’Esplanade à Dieppe.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter auprès de l’Agence de l’Eau Seine Normandie et du Département de la Seine Maritime, les financements les plus élevés possibles en vue de la réalisation des études et des travaux, à conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.

Les recettes seront inscrites au budget annexe de l’assainissement.

– **17-12-19/10 – EAUX PLUVIALES – Convention de maîtrise d’ouvrage déléguée entre la Ville de Dieppe et Dieppe-Maritime pour la création d’ouvrages de gestion des eaux pluviales boulevard Clémenceau à Dieppe**

Il a été décidé, à l’unanimité :

- d’accepter le transfert temporaire de la maîtrise d’ouvrage de Dieppe-Maritime à la ville de Dieppe, dans le cadre de l’opération sus-visée,
- d’approuver le remboursement de 50 % du montant des dépenses réelles hors taxes, par Dieppe-Maritime à la ville de Dieppe,
- d’autoriser le Président à signer la convention à intervenir et ses avenants éventuels,
- d’inscrire les dépenses au budget principal eaux pluviales.

– **17-12-19/11 – ASSAINISSEMENT – Acquisition d’une parcelle de terrain d’emprise d’un poste de refoulement des eaux usées à Hautot-sur-Mer**

Il a été décidé, à l’unanimité :

- de retirer la délibération n°13 du 27 septembre 2016 du Conseil communautaire de Dieppe-Maritime.
- d’approuver l’acquisition d’une partie de la parcelle cadastrée section AH n°13 sur la base de la surface définie de 294 m² pour un montant de 8 €/m², soit 2 352 € HT,
- de décider la rédaction de l’acte d’acquisition des 294 m² de la parcelle AH13, en la forme administrative,
- de désigner Mme PIMONT, Vice-Présidente, pour représenter Dieppe-Maritime à la signature de l’acte,
- de dire que les dépenses seront inscrites au budget annexe de l’assainissement.

• **HABITAT (rapporteur : François LEFEBVRE)**

– **17-12-19/12 – Programme Local de l’Habitat (PLH) 2020-2025 – 2nd arrêt du projet suite aux avis des communes et du PETR Dieppe Pays Normand**

Il a été décidé, à l’unanimité, de procéder au second arrêt du projet de Programme Local de l’Habitat 2020/2025 de Dieppe-Maritime constitué de ses trois documents : le Diagnostic, les Orientations et le Programme d’Actions, suite aux avis des communes et du PETR Dieppe Pays Normand.

Le projet de PLH sera transmis au représentant de l’Etat pour qu’il soit soumis à l’avis du comité régional de l’habitat et de l’hébergement, à rendre dans un délai de deux mois.

– **17-12-19/13 – Saint-Aubin-sur-Scie – Octroi d’une garantie d’emprunt pour des logements locatifs sociaux**

Il a été approuvé, à l’unanimité, l’octroi d’une garantie d’emprunt de 719 000 €, représentant 50% du montant de la somme pour laquelle la commune de Saint-Aubin-sur-Scie est sollicitée.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout document à intervenir relatif à cette opération.

Dieppe-Maritime renonce à tout contingent, celui-ci restant à la commune.

– **Convention d'Utilité Sociale 2019/2025 d'Habitat 76**

Monsieur le Président annonce le report de cette question lors d'un prochain Conseil communautaire.

• **AMÉNAGEMENT (rapporteur : François LEFEBVRE)**

– **17-12-19/14 – Fonds de concours – Traversée du Petit Appeville à Hautot-sur-Mer**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'accorder un fonds de concours, d'un montant de 107 730,87 €, à la commune d'Hautot-sur-Mer pour l'aménagement de la traversée du Petit Appeville.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer tout document afférent.

– **17-12-19/15 – Règlement d'attribution des fonds de concours**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'approuver le règlement d'attribution des fonds de concours annexé à la délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget de Dieppe-Maritime.

• **PATRIMOINE (rapporteur : Christophe LOUCHEL)**

– **17-12-19/16 – SDE 76 – Convention tripartite relative aux travaux de réfection et d'amélioration de l'éclairage public – Avenue de la Maison Blanche – Zone d'Activités Economiques des Vertus à Saint-Aubin-sur-Scie**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'adopter le projet de travaux de réfection et d'amélioration de l'éclairage public – Avenue de la Maison Blanche – Zone d'Activités Economiques des Vertus à Saint-Aubin-sur-Scie,
- de demander au SDE76 de programmer les travaux et ce, dès que possible,
- d'autoriser le Président à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention à intervenir,
- de dire que la dépense, pour un montant de 75 501,10 € TTC, est inscrite au budget 2019, au chapitre 21.

• **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (rapporteur : Gill GERYL)**

– **17-12-19/17 – Attribution d'une subvention – Association « Vos Belles Boutiques »**

Il a été approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme Bérénice AMOURETTE, M. René DESPREZ, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour Mme Isabelle DUBUFRESNIL)), le versement d'une aide financière de 5 000 € à l'association « Vos Belles Boutiques » en soutien au programme d'actions 2019.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits correspondants seront affectés au budget principal de l'Agglomération Dieppe-Maritime.

• **POLITIQUE DE LA VILLE (rapporteur : Lucien LECANU)**

– **17-12-19/18 – Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Dieppe 2020-2024**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme Bérénice AMOURETTE, M. René DESPREZ, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour Mme Isabelle DUBUFRESNIL)), d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à la Gestion urbaine et sociale de proximité 2020-2024 entre l'Etat, la Ville de Dieppe, la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime, l'ESH Sodineuf Habitat Normand, l'OPH habitat 76, le club de prévention spécialisée Foyer Duquesne, le centre social Maison Jacques-Prévert, la Maison des jeunes de Neuville, le centre social Mosaique et le centre social Oxygène.

Les dépenses afférentes seront inscrites dans les prochains budgets de Dieppe-Maritime sur les années 2020-2024.

- **TRANSPORTS (rapporteur : Daniel LEFEVRE)**

- **17-12-19/19 – Approbation des règles d'aménagement et de financement des travaux des arrêts de bus et de leur maintenance**

Il a été approuvé, à l'unanimité, les règles d'aménagement et de financement des travaux des arrêts de bus et de leur maintenance telles que décrites dans l'annexe jointe à la délibération.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tous documents y afférant.

- **17-12-19/20 – Convention relative au reversement du produit forfait post-stationnement (FPS) avec la ville de Dieppe**

Il a été approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Mme Hélène FOURMENT), Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour Mme Isabelle DUBUFRESNIL)), la convention, à intervenir, de reversement des recettes du forfait post-stationnement pour un montant de 50 000€ HT entre la ville de Dieppe et la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime, ainsi que la liste des opérations précitées auxquelles seront affectées les recettes issues du reversement des recettes du forfait post-stationnement.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout document y afférant.

- **17-12-19/21 – Convention relative à la participation de DFDS Seaways SAS au service de transport Urbain DeepMob pour les liaisons saisonnières entre les gares SNCF et la gare maritime**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre DFDS Seaways SAS et Dieppe-Maritime prévoyant les modalités du service de transport Transmanche et la contribution financière de DFDS Seaways SAS, ainsi que tout document y afférant.

- **SPORT/NAUTISME**

- **17-12-19/22 – Station nautique Dieppe Caux Le Tréport – Passation du support territorial de l'entente vers le PETR Dieppe Pays Normand (rapporteur : Emmanuelle CARU-CHARRETON)**

Il a été approuvé, à l'unanimité, la passation au PETR Dieppe Pays Normand, à compter du 1^{er} janvier 2020, du support et de la gestion de la station nautique qui portera le nom "station nautique Dieppe Pays Normand".

Monsieur le Président a été autorisé à signer tous les documents à intervenir pour la mise en œuvre de ce projet.

Les crédits relevant de la part de Dieppe-Maritime dans le financement du PETR et relatifs à la station nautique seront affectés au budget principal 2020 de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, puis à celui des années suivantes tant que le PETR supportera la station.

- **17-12-19/23 – Stade dieppois – Attribution d'une aide financière pour soutenir la saison sportive de Kévin Campion (rapporteur : Jean-Claude GROUT)**

Il a été décidé, à l'unanimité, de participer au cofinancement de la saison sportive 2020 de Kévin CAMPION et d'attribuer à cet effet une aide financière à l'association Stade dieppois d'un montant de 1 000 €.

Les crédits correspondants seront affectés au budget principal 2019 de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise.

- **POLITIQUES DURABLES (rapporteur : Frédéric WEISZ)**

- **17-12-19/24 – Appel à manifestation d'Intérêt (AMI) Territoire durable 2030**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour Mme Isabelle DUBUFRESNIL), M. René DESPREZ), de s'engager dans le dispositif « Territoire Durable 2030 » et de confier au PETR Dieppe Pays Normand l'élaboration de la stratégie.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

- **ENVIRONNEMENT (rapporteur : Frédéric WEISZ)**

- **17-12-19/25 – Projet Randonnée – Demande d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires – Classement de boucles de randonnées**

Il a été décidé, à l'unanimité, de valider le principe du projet global de randonnée sur le territoire dieppomarin et les demandes d'inscription de boucles de randonnées auprès des services compétents du Département.

M. le Président a été autorisé à signer tous documents relatifs aux demandes d'inscription au PDESI de boucles de randonnées.

- **17-12-19/26 – Projet d'aménagement et de valorisation de la Forêt domaniale d'Arques**

Il a été approuvé, à l'unanimité, la constitution d'un Comité de Massif qui définira, en concertation, le projet de valorisation définitif du massif domanial d'Arques, ainsi que le projet de valorisation et d'aménagement de la Forêt domaniale d'Arques dans le futur Contrat de Territoire.

Il a été décidé de d'engager à soutenir financièrement et techniquement le projet à intervenir. Les modalités de participation financière de Dieppe-Maritime seront précisées à l'issue des travaux du Comité de Massif et fera l'objet d'une nouvelle délibération.

- **AFFAIRES CULTURELLES (rapporteur : Guy SENEAL)**

- **17-12-19/27 – ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES – Ecole de musique communautaire Francis Poulenc – Convention Chorales avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM)**

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention à intervenir avec la SEAM, autorisant et conditionnant la reproduction de partitions.

La dépense sera inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime.

- **INNOVATIONS NUMERIQUES (rapporteur : Monsieur Gill GERYL)**

- **17-12-19/28 – Diagnostic numérique dans le cadre d'une mise en place d'une politique smart-city à l'échelle de l'agglomération**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Mme Hélène FOURMENT) ne prenant pas part au vote, d'approuver la réalisation d'une étude Diagnostic Numérique sur le territoire de Dieppe-Maritime et d'accepter de participer au financement de l'étude.

Monsieur le Président a été autorisé à lancer le marché, à mener la procédure de passation, à solliciter toutes les subventions afférentes à ladite étude et à signer tout document afférent.

• **FINANCES (rapporteur : Monsieur le Président)**

- **17-12-19/29 – OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME – Versement d’une avance sur subvention de fonctionnement pour 2020**

Il a été décidé, à l’unanimité, le versement d’une avance sur la subvention de fonctionnement exceptionnelle 2020 à l’Office de Tourisme Dieppe-Maritime à hauteur de 100 000 €, en précisant que cette avance sera versée en une seule fois dès le début du mois de janvier 2020.

La dépense sera inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime en 2020.

- **17-12-19/30 – Budget transports 2019 – Admission en non-valeur d’une créance irrécouvrable**

Il a été décidé, à l’unanimité, de déclarer irrécouvrable et d’admettre en non-valeur la créance désignée ci-dessous :

<i>Exercice</i>	<i>N° du titre</i>	<i>Objet du titre</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Justification d’admission en non-valeur</i>
<i>2019</i>	<i>109</i>	<i>Participation transports scolaires 3°trim</i>	<i>39,00 €</i>	<i>PV Carence</i>
<i>Total HT</i>			<i>39,00 €</i>	

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget Transports Publics pour l’exercice 2019.

- **17-12-19/31 – Subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe des transports**

Il a été décidé, à l’unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme Bérénice AMOURETTE, M. René DESPREZ, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour Mme Isabelle DUBUFRESNIL)), d’attribuer, depuis le budget principal de Dieppe-Maritime, une subvention exceptionnelle d’équilibre dans la limite du montant maximal de 546 700 €, au budget annexe des transports pour 2019.

- **17-12-19/32 – Subvention de fonctionnement du budget principal au budget annexe ZAE**

Il a été décidé, à l’unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme Bérénice AMOURETTE, M. René DESPREZ, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour Mme Isabelle DUBUFRESNIL)), d’attribuer, depuis le budget principal de Dieppe-Maritime, une subvention d’équilibre dans la limite du montant maximal de 215 000 €, au budget ZAE pour 2019.

- **17-12-19/33 – Budget principal 2020 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget**

Il a été décidé, à l’unanimité des suffrages exprimés, Mme Bérénice AMOURETTE, M. René DESPREZ, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour Mme Isabelle DUBUFRESNIL), ne prenant pas part au vote, d’autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice 2019 selon les montants et affectations suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts au budget 2019 (budget primitif et décisions modificatives)	Plafond des dépenses autorisé (max 25 %)	Crédits ouverts par anticipation au budget 2020
20	2031	Frais d'études -	493 850 €	123 462 €	123 000 €
20	2051	Concessions et droits similaires	123 010 €	30 752 €	30 000 €
Total chapitre 20 – Immobilisations corporelles			616 860 €	154 214 €	153 000 €
204	204132	Subventions équipt organismes publics Département	37 500 €	9 375 €	0 €
204	2041411	Subventions équipt versées communes groupement	357 000 €	89 250 €	89 000 €
204	2041412	Subventions équipt versées communes groupement	1 115 800 €	278 950 €	278 000 €
204	2041581	Subventions équipt versées autres groupements	36 540 €	9 135 €	0 €
204	2041582	Subventions équipt versées autres groupements	213 000 €	53 250 €	53 000 €
204	204181	Subventions équipt autres organismes publics	-20 000 €	-5 000 €	0 €
204	204182	Subventions équipt autres organismes publics	20 000 €	5 000 €	0 €
204	20421	Subventions équipt versées personnes droit privé	62 806 €	15 701 €	0 €
204	20422	Subventions équipt versées personnes droit privé	240 700 €	60 175 €	60 000 €
Total chapitre 204 – Subventions d'équipement versées			2 063 346 €	515 836 €	480 000 €
21	2111	Terrains nus	191 500 €	47 875 €	47 800 €
21	2128	Autres agencements & aménagements terrains	15 000 €	3 750 €	3 750 €
21	2135	Installations gén. agencts, aménagts constructions	336 410 €	84 102 €	84 000 €
21	2145	Constructions sur sol d'autrui	236 050 €	59 012 €	59 000 €
21	2152	Installations de voirie	738 750 €	184 687 €	184 000 €
21	21538	Autres réseaux	29 160 €	7 290 €	0 €
21	21745	Construc. s/sol d'autrui Install. gén. agencts, aménagts	185 000 €	46 250 €	46 000 €
21	217538	Autres réseaux	5 000 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €
21	2182	Matériel de transport	23 000 €	5 750 €	0 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	47 100 €	11 775 €	5 000 €
21	2184	Mobilier	5 000 €	1 250 €	1 250 e
21	2188	Autres immobilisations incorporelles	52 731 €	13 182 €	13 000 €
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles			6 859 701 €	1 714 923 €	1 693 800 €
23	2314	Constructions s/sol d'autrui	170 000 €	42 500 €	0 €
Total chapitre 23 – Immobilisations en cours			170 000 €	42 500 €	0 €
27	274	Prêts	50 600 €	12 650 €	0 €
Total chapitre 27 – Immobilisations financières			50 600 €	12 650 €	0 €
TOTAL GENERAL			9 760 507 €	2 440 123 €	2 326 800 €

– **17-12-19/34 – Budget annexe de l'assainissement 2020 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme Bérénice AMOURETTE, M. René DESPREZ, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour Mme Isabelle DUBUFRESNIL), ne prenant pas part au vote, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 selon les montants et affectations suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts au budget 2019 (budget primitif et décisions modificatives)	Plafond des dépenses autorisé (max 25 %)	Crédits ouverts par anticipation au budget 2020
20	2031	Frais d'étude	20 000 €	5 000 €	0 €
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles			20 000 €	5 000 €	0 €
21	2111	Terrains nus	5 000 €	1 250 €	0 €
21	21532	Inst., mat. & outil. techn. réseaux assainissement	240 000 €	60 000 €	60 000 €
21	21562	Inst., mat. & outil. techn. matériel spécifique	85 200 €	21 300 €	21 000 €
21	217351	Immob. reçues mise à dispo bâtiment exploitation	8 500 €	2 125 €	0 €
21	217532	Immob. reçues mise à dispo réseaux assainisst	3 704 500 €	926 125 €	926 000 €
21	2182	Matériel de transport	24 000 €	6 000 €	0 €
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	30 000 €	7 500 €	0 €
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles			4 097 200 €	1 024 300 €	1 007 000 €
23	2315	Installations, matériels et outillage techniques	2 684 817 €	671 204 €	671 000 €
23	2317	Immobilisations reçues au titre de mise à dispo	2 238 100 €	559 525 €	559 000 €
Total chapitre 23 – Immobilisations corporelles			4 922 917 €	1 230 729 €	1 230 000 €
TOTAL GENERAL			9 040 117 €	2 260 029 €	2 237 000 €

– **17-12-19/35 – Budget annexe de l'eau 2020 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme Bérénice AMOURETTE, M. René DESPREZ, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour Mme Isabelle DUBUFRESNIL), ne prenant pas part au vote, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 selon les montants et affectations suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts au budget 2019 (budget primitif et décisions modificatives)	Plafond des dépenses autorisé (max 25 %)	Crédits ouverts par anticipation au budget 2020
20	2031	Frais d'études	1 000 €	250 €	0 €
Total chapitre 20 – Immobilisations incorporelles			1 000 €	250 €	0 €

Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts au budget 2019 (budget primitif et décisions modificatives)	Plafond des dépenses autorisé (max 25 %)	Crédits ouverts par anticipation au budget 2020
21	21728	Immob. reçues mise à dispo autres terrains	502 200 €	125 550 €	125 000 €
21	217451	Immob. reçues mise à dispo bât. expl. instal gén.	135 815 €	33 953 €	33 000 €
21	217531	Immob. reçues mise à dispo réseaux add. eau	840 603 €	210 150 €	210 000 €
21	217561	Immob. reçues mise à dispo matériels spécifique	31 500 €	7 875 €	7 000 €
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles			1 510 118 €	377 528 €	375 000 €
23	2315	Installations, matériels et outillage techniques	933 669 €	233 417 €	233 000 €
23	2317	Immobilisations reçues au titre de mise à dispo	795 920 €	198 980 €	198 000 €
Total chapitre 23 – Immobilisations corporelles			1 729 589 €	432 397 €	431 000 €
TOTAL GENERAL			3 240 707 €	810 175 €	806 000 €

– 17-12-19/36 – Budget transports 2020 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme Bérénice AMOURETTE, M. René DESPREZ, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour Mme Isabelle DUBUFRESNIL), ne prenant pas part au vote, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 selon les montants et affectations suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts au budget 2019 (budget primitif et décisions modificatives)	Plafond des dépenses autorisé (max 25 %)	Crédits ouverts par anticipation au budget 2020
21	2148	Constructions sur sol d'autrui	680 000 €	170 000 €	170 000 €
21	2157	Agencés & aménagés matériel & out. industriels	8 500 €	2 125 €	0 €
21	2181	Instal. gén., agencements, aménagements divers	6 000 €	1 500 €	1 500 €
21	2183	Matériel de bureau & informatique	1 600 €	400 €	400 €
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles			696 100 €	174 025 €	171 900 €
TOTAL GENERAL			696 100 €	174 025 €	171 900 €

– 17-12-19/37 – Budget ZAE 2020 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme Bérénice AMOURETTE, M. René DESPREZ, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour Mme Isabelle DUBUFRESNIL), ne prenant pas part au vote, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 selon les montants et affectations suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts au budget 2019 (budget primitif et décisions modificatives)	Plafond des dépenses autorisé (max 25 %)	Crédits ouverts par anticipation au budget 2020
21	2135	Instal. gén., agencts, aménagts des constructions	112 000 €	28 000 €	28 000 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	10 000 €	2 500 €	2 500 €
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles			122 000 €	30 500 €	30 500 €
TOTAL GENERAL			122 000 €	30 500 €	30 500 €

– 17-12-19/38 – Budget déchets ménagers et assimilés 2020 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme Bérénice AMOURETTE, M. René DESPREZ, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour Mme Isabelle DUBUFRESNIL), ne prenant pas part au vote, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 selon les montants et affectations suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts au budget 2019 (budget primitif et décisions modificatives)	Plafond des dépenses autorisé (max 25 %)	Crédits ouverts par anticipation au budget 2020
20	2031	Frais d'études	100 000 €	25 000 €	25 000 €
20	2051	Concessions et droits similaires	32 000 €	8 000 €	5 000 €
Total chapitre 20 – Immobilisations corporelles			132 000 €	33 000 €	30 000 €
21	21731	Constructions s/sol d'autrui	157 900 €	39 475 €	39 000 €
21	21748	Construction s/sol d'autrui – Autres constructions	2 200 000 €	550 000 €	100 000 €
21	2182	Matériel de transport	220 000 €	55 000 €	55 000 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	6 500 €	1 625 €	1 600 €
21	2184	Mobilier	3 500 €	875 €	800 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	401 900 €	100 475 €	80 000 €
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles			2 989 800 €	747 450 €	276 400 €
TOTAL GENERAL			3 121 800 €	780 450 €	306 400 €

– 17-12-19/39 – Attributions de compensation provisoires aux communes pour 2020 – Versement par douzièmes

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme Bérénice AMOURETTE, M. René DESPREZ, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour Mme Isabelle DUBUFRESNIL)), de fixer le montant des attributions de compensation provisoires dues aux communes pour l'exercice 2020 à la somme totale de 7 627 832,98 €, dont le détail figure en annexe à la délibération. Le versement s'effectuera par douzièmes à compter du mois de janvier 2020.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2020.

• **RESSOURCES HUMAINES (rapporteur : Monsieur le Président)**

– **17-12-19/40 – Modification du tableau des effectifs**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Mme Hélène FOURMENT) ne prenant pas part au vote, (4 abstentions : Mme Bérénice AMOURETTE, M. René DESPREZ, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour Mme Isabelle DUBUFRESNIL)) :

- d'approuver le renouvellement du contrat de l'actuel Directeur délégué du service « Prévention et gestion des déchets » pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} février 2020,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée indéterminée, à intervenir, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- d'approuver le renouvellement du contrat de l'actuelle Accompagnatrice à l'emploi pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} janvier 2020,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée indéterminée, à intervenir, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et de fixer la rémunération à l'indice 427 de la grille indiciaire du grade d'Assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe, de catégorie A,
- d'approuver la création du poste permanent à temps complet de Chargé de mission CLS (Contrat Local de Santé) / Offre de soins sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de trois ans maximums,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat, à intervenir, dont la rémunération est fixée sur la base de l'indice 510 suivant la grille indiciaire du grade d'attaché et de verser le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,
- d'autoriser la suppression des postes suivants :
 - 1 poste d'Attaché principal titulaire,
 - 1 poste d'Attaché territorial titulaire,
 - 1 poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe,
 - 3 postes d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe.
- de dire que les crédits nécessaires seront respectivement inscrits aux budgets Déchets Ménagers et principal de Dieppe-Maritime.

– **17-12-19/41 – Convention de mise à disposition de moyens humains entre la Communauté d'agglomération de la région dieppoise et l'Office de Tourisme**

Il a été accepté, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Mme Hélène FOURMENT) ne prenant pas part au vote, (4 abstentions : Mme Bérénice AMOURETTE, M. René DESPREZ, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour Mme Isabelle DUBUFRESNIL)), de mettre à disposition auprès de l'EPIC un agent au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention à intervenir.

Les crédits nécessaires seront respectivement inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

– **17-12-19/42 – Convention de mise à disposition de moyens humains entre la Communauté d'agglomération de la région dieppoise et le PETR Dieppe Pays Normand**

Il a été accepté, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Mme Hélène FOURMENT) ne prenant pas part au vote, de mettre à disposition auprès du PETR un agent au grade d'animateur principal de 1^{ère} classe.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention à intervenir.

Les crédits nécessaires seront respectivement inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

– **17-12-19/43 – Convention de participation au Contrat risque prévoyance – MNT**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires (CNRACL et IRCANTEC) ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de Dieppe-Maritime en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,
- de fixer le niveau de participation financière brute de Dieppe-Maritime à hauteur de 1€ par agent de catégorie A, 2€ par agent de catégorie B et 4€ par agent de catégorie C, par mois,
- d'inscrire les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent, aux différents budgets de Dieppe-Maritime.

– **17-12-19/44 – Actualisation des modalités de perception du régime indemnitaire**

Il a été accepté, à l'unanimité, de transposer les règles applicables à l'Etat pour le maintien du régime indemnitaire dans le cadre de la maladie et d'appliquer les dispositions relatives à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) dans le cadre du Congé Longue Durée.

• **COMMANDE PUBLIQUE (rapporteur : Monsieur le Président)**

– **17-12-19/45 – Etudes préalables pour l'aménagement du parc d'activités Eurochannel III**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Mme Hélène FOURMENT), Mme Bérénice AMOURETTE, M. René DESPREZ, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour Mme Isabelle DUBUFRESNIL)), d'autoriser la SHEMA, agissant au nom et pour le compte de Dieppe-Maritime, à signer et exécuter tous les actes de la gestion des marchés ci-dessous :

N°	Intitulé	Titulaire	Sous-traitants
1	Programmation urbaine	Groupement conjoint QUINTET ARCHITECTURE URBANISME (mandataire) / TOPO PAYSAGE / VIAMAP / DYNALOGIC / VIVIANE PENET CONSEIL 5 bis, rue Primo Levi - 75013 PARIS. SIRET : 377 930 961 00067.	
2	Etudes environnementales faune / flore, ENR, loi sur l'eau, étude d'impact, compensation agricole, géotechnique	INGETEC SAS. Siège social : 2 Quai Fernand Saguet- 94700 MAISONS-ALFORT SIRET : 385 311 519 00123. Etablissement : 135 Allée Paul Langevin - BP 66 - 76233 BOIS GUILLAUME Cedex SIRET : 385 311 519 00149.	BIOTOPE SAS Montant maximum des prestations sous-traitées : 28 281,00 € HT
			ICSEO Bureau d'études SARL Montant maximum des prestations sous-traitées : 9 905,00 € HT

			<p>IMPEDANCE INGENIERIE SAS Montant maximum des prestations sous-traitées : 5 000,00 € HT</p>
			<p>RINCENT AIR Montant maximum des prestations sous-traitées : 3 200,00 € HT</p>
			<p>INNOGEO SAS Montant maximum des prestations sous-traitées : 26 215,00 € HT</p>

Les dépenses seront imputées au Budget Principal de Dieppe-Maritime pour les exercices 2020 à 2023.

– **17-12-19/46 – Achat de nouvelles prestations d’insertion à destination des participants du Plan Local pour l’Insertion et l’Emploi**

Il a été décidé, à l’unanimité, d’autoriser Monsieur le Président de Dieppe-Maritime à signer et exécuter tous les actes de gestion des marchés indiqués ci-dessous :

N°	Intitulé	Titulaire
1	Initiation et perfectionnement aux environnements informatiques et bureautique ainsi qu’aux outils digitaux	ASSOCIATION PLURIELS NORMANDIE 2 COURS JB DUCASSE BP 86 – 76203 DIEPPE SIRET : 838 298 321 00012
2	Théâtre social	SAS INFREP IMMEUBLE LE ROLLON - 108 AVENUE DE BRETAGNE - 76100 ROUEN SIRET : 324 419 282 01100 Siège social : 21 rue SAINT FARGEAU PARIS 75020
3	Communication orale et gestuelle	SAS SEMAFOR CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES 19 rue André Maurois 76150 MAROMME SIRET : 403 363 807 00096
4	Communication professionnelle	SAS INFREP IMMEUBLE LE ROLLON - 108 AVENUE DE BRETAGNE - 76100 ROUEN SIRET : 324 419 282 01100 Siège social : 21 rue SAINT FARGEAU PARIS 75020

Les dépenses seront imputées au Budget Principal de Dieppe-Maritime pour l’exercice 2020.

– **17-12-19/47 – Collecte du verre en apport volontaire**

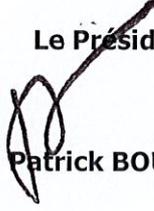
Il a été décidé, à l’unanimité, d’autoriser Monsieur le Président de Dieppe-Maritime à signer et exécuter tous les actes de gestion des marchés indiqués ci-dessous :

	Titulaire	Prix unitaire en € HT / Tonne
Collecte du verre en apport volontaire	SAS MINERIS ZI du Hode – Parc des Alizés 76430 SAINT VIGOR D'YMONVILLE Siège social : 37 rue Paul Saïn – CS 40100 84918 AVIGNON SIRET : 479 523 045 00058	45 €

Les dépenses seront imputées au budget déchets ménagers de Dieppe-Maritime pour les exercices 2020 à 2023.



Le Président,


Patrick BOULIER

⇒ **L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h45.**

Affiché le 20/12/2019